

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 30 juin 2013

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 12 août 2013 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre de 2013 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu’avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires résumés non audités du deuxième trimestre de 2013 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avèreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 30 juin 2013, la Société a signé une convention d’option et d’entreprise en coparticipation (la « convention d’option et d’entreprise en coparticipation ») avec Gold Fields Sudbury Exploration Corp., une filiale indirecte détenue à 100 % par Gold Fields Limited (« Gold Fields »). Gold Fields est un grand producteur d’or non couvert qui a une production annuelle d’environ 2 millions d’onces d’or provenant de six mines en exploitation en Australie, au Ghana, au Pérou et en Afrique du Sud. Gold Fields a des réserves minérales aurifères totales de 54,9 millions d’onces et des ressources minérales de 125,5 millions d’onces. Gold Fields est inscrite au JSE Limited (inscription primaire), New York Stock Exchange (NYSE), NASDAQ Dubai Limited, Euronext à Bruxelles (NYX) et Swiss Exchange (SWX).

La convention d’option et d’entreprise en coparticipation, qui a une date de commencement du 26 juin 2013 (la « date de commencement »), prévoit que Gold Fields a l’option d’acquérir une participation de 51 % dans la propriété Rouyn de la Société. Afin d’exercer son option et d’acquérir une participation de 51 %, Gold Fields doit financer 19 millions \$ en dépenses d’exploration et de mise en valeur. Gold Fields doit également participer à trois placements privés pour des titres de la Société dont le coût varie d’un minimum de 3 millions \$ jusqu’à un maximum de 6 millions \$. Gold Fields souscrit à des unités de la Société, chaque unité devant être composée d’une action ordinaire et d’un demi-bon de souscription. Les unités auront un prix égal au plus élevé de \$0,30 ou d’une prime de 10 % du prix du marché. Chaque bon de souscription entier permettra à Gold Fields d’acquérir une action ordinaire additionnelle à un prix d’exercice égal à 110 % du prix de l’unité. Le premier des placements privés doit avoir lieu 30 mois suivant la date de commencement, et les autres placements privés auront lieu annuellement par la suite.

Lorsque la participation de 51 % dans la propriété Rouyn aura été acquise, Gold Fields aura une option additionnelle d’augmenter sa participation à 70 % en dépensant 15 millions \$ additionnels en frais d’exploration et de mise en valeur sur une période de trois ans.

Afin de reconnaître la valeur de l’infrastructure minière qui existe présentement sur la propriété Rouyn, la convention d’option et d’entreprise en coparticipation prévoit également que la Société bénéficiera d’un crédit d’infrastructure de 40 millions \$ qui tiendra lieu des contributions futures de la Société à l’entreprise en coparticipation. Ainsi, lorsque l’option ou l’option additionnelle sera exercée et l’entreprise en coparticipation sera formée (soit 51 %-49 % ou 70 %-30 %), Gold Fields devra seule

financer l'entreprise en coparticipation jusqu'à ce que le montant total cumulatif des dépenses d'exploration et de mise en valeur encourues par Gold Fields soit équivalent au montant de 40 millions \$ qui est considéré comme ayant été encouru par Yorbeau. En plus de ce qui précède, dans l'éventualité d'une entreprise en coparticipation de 70 %-30 %, lorsque les dépenses par Gold Fields seront à l'égard de dépenses de mise en valeur, Gold Fields financera seule un montant additionnel de 20 millions \$.

L'option de 51 % prévoit différentes étapes sur une période de 4,5 années à partir de la date de commencement, lesquelles peuvent être accélérées au choix de Gold Fields. Ces étapes incluent un engagement ferme de Gold Fields de dépenser 4 millions \$ au cours des premiers 18 mois ainsi que des dépenses additionnelles devant être engagées à un rythme de 5 millions \$ par année pour des dépenses totales de 19 millions \$. L'engagement de 4 millions \$ inclut un paiement d'avance en espèces de 1 million \$ devant être payé en deux versements égaux; le premier à la date de commencement et le deuxième neuf mois plus tard.

Aux termes de la convention d'option et d'entreprise en coparticipation, Gold Fields a commencé une campagne d'exploration sur la propriété Rouyn qui inclut un programme de forage de deux phases. La phase I comprendra 11 000 mètres de forage sur les blocs Cinderella, Augmitto, Lac Gamble et Astoria et visera particulièrement l'expansion des zones minéralisées connues en profondeur le long des patrons structuraux identifiés par les nombreux forages effectués par la Société au cours des dernières années. La phase I a commencé avec le premier de sept sondages totalisant 2 000 mètres devant être forés sur le bloc Cinderella, lequel est l'hôte d'une nouvelle découverte en 2009. La phase II comprendra 8 000 mètres de forage d'exploration sur la partie est de la propriété Rouyn. La campagne d'exploration comprendra également des levées géophysiques et de l'échantillonnage géochimique du sol.

Gold Fields gèrera tous les travaux sur le terrain au cours de la période d'option. Un comité directeur composé d'un représentant de chacun de Gold Fields et de la Société a été formé pour superviser les travaux d'exploration et réviser le programme d'exploration. Le comité a approuvé un budget de 1,9 millions \$ pour le reste de l'année civile en cours. Une fois que Gold Fields exerce son option, elle sera l'opérateur de l'entreprise en coparticipation qui sera alors formée.

Au cours de la période terminée le 30 juin 2013, aucuns travaux n'ont été effectués sur la propriété Beschefer. La Société évalue présentement la faisabilité d'effectuer un programme d'exploration sur la propriété Beschefer.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2013, la Société a réalisé une perte de 324 342 \$ comparativement à une perte de 283 292 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte de 0,01 \$ par action. Les intérêts créditeurs et autres pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2013 étaient de néant par rapport à 367 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Les dépenses pour la période se sont élevées à 324 342 \$ comparativement à 343 521 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2012. Les charges administratives pour la période ont augmenté de 11 093 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une augmentation des frais légaux. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2013, la Société a encouru un total de 285 532 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 1 007 096 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), dont la totalité ont été dépensés sur la propriété Rouyn.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenu</u>	<u>Bénéfice net (perte nette)</u>	<u>Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué</u>
30 juin 2013	0 \$	(324,342) \$	(0,01) \$
31 mars 2013	10 \$	(296 647) \$	(0,01) \$
31 décembre 2012	62 571 \$	(239 811) \$	(0,01) \$
30 septembre 2012	53 382 \$	(257,588) \$	(0,01) \$
30 juin 2012	60 229 \$	(283 292) \$	(0,01) \$
31 mars 2012	83 621 \$	(233 957) \$	(0,01) \$
31 décembre 2011	5 \$	(210 295) \$	(0,01) \$
30 septembre 2011	1 207 \$	(274 753) \$	(0,01) \$

Liquidité

Tel que décrit ci-haut sous la rubrique « Général », au cours de la période terminée le 30 juin 2013, la Société a signé une convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Gold Fields aux termes de laquelle la Société a octroyé à Gold Fields une option d'acquérir une participation de 51 % dans la propriété Rouyn. Afin d'exercer son option, Gold Fields doit financer 19 millions \$ en dépenses d'exploration et de mise en valeur sur la propriété Rouyn, ce qui inclut un paiement d'avance en espèces de 1 million \$ à la Société relativement à des services et de l'équipement devant être fournis à Gold Fields. Le premier versement de 500 000 \$ du paiement d'avance en espèces a été payé à la Société le 26 juin 2013 et le deuxième versement de 500 000 \$ est payable le 26 mars 2014. Lorsque la participation de 51 % dans la propriété aura été acquise, Gold Fields aura une option additionnelle d'augmenter sa participation à 70 % en dépensant 15 millions \$ additionnels.

En juin 2013, une tierce partie a avancé un prêt de 500 000 \$ à la Société. Ce prêt porte intérêt au taux de 12 % par année, n'est pas garanti et est remboursable à la première des dates suivantes à survenir: i) le 15 décembre 2013; et ii) 60 jours suivant la réception d'un avis demandant le remboursement du prêt.

Au cours de la période, certains administrateurs ont effectué des prêts totalisant 375 000 \$ à la Société. Ces prêts portent intérêt au taux de 10 % par année et sont remboursables sur demande. Des intérêts de 12 123 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts. Une somme de 110 000 \$ a été remboursée. Au 30 juin 2013, la somme de 265 000 \$ est due aux termes de ces prêts.

Au 30 juin 2013, l'encaisse et les dépôts à terme de la Société totalisaient 489 217 \$ comparativement à 60 538 \$ au 31 décembre 2012. Le fonds de roulement au 30 juin 2013 était de (963 629) \$ comparativement à (255 673) \$ au 31 décembre 2012. La diminution du fonds de roulement résulte des coûts continus de la Société relativement à ses dépenses corporatives et à son programme d'exploration sur la propriété Rouyn. La Société compte procéder à un financement dans un avenir proche afin de résoudre l'insuffisance du fonds de roulement.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers intermédiaires résumés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et crédits de droits miniers;
- Évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Normes comptables futures

Les normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

i) IFRS 9 - Instruments financiers

S'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, l'adoption anticipée étant autorisée.

La nouvelle norme rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, conserve, tout en le simplifiant, le modèle d'évaluation mixte prévu par l'IAS 39 et établit deux grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers.

Plus précisément, cette norme :

- traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers;
- établit deux grandes catégories d'actifs financiers : évalués au coût amorti et évalués à la juste valeur;
- prescrit un classement qui est fonction du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- élimine les catégories existantes d'actifs financiers : détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, et prêts et créances.

Certains changements ont également été apportés en ce qui a trait à la possibilité de désigner un passif financier comme étant à la juste valeur et à la méthode de comptabilisation de certains dérivés sur instruments de capitaux propres non cotés.

L'impact de l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas encore été déterminé.

ii) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, qui s'applique de façon prospective aux exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Il n'est pas nécessaire que les obligations d'information de l'IFRS 13 soient appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à l'application initiale.

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur l'évaluation à la juste valeur en remplaçant les directives sur l'évaluation à la juste valeur de diverses IFRS individuelles. Elle définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. La norme établit également un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les obligations d'information en la matière qui permettront aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les méthodes et les données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur et, dans le cas des évaluations récurrentes de la juste valeur déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3), l'effet de ces évaluations sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

L'IFRS 13 explique « comment » évaluer la juste valeur lorsque d'autres IFRS l'exigent ou le permettent. L'IFRS 13 ne met pas en place de nouvelles exigences d'évaluation d'actifs ou de passifs à la juste valeur, ni n'élimine les exceptions d'ordre pratique d'évaluation à la juste valeur qui sont actuellement en vigueur aux termes de certaines normes.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 13 de façon prospective dans ses états financiers des exercices devant être ouverts à compter du 1er janvier 2013. La Société ne s'attend pas à ce que l'IFRS 13 ait une incidence significative sur ses états financiers.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Tel que mentionné au rapport de gestion annuel 2012, la direction a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2012.

Il n'y a eu aucun changement de contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant la période commençant le 1^{er} avril 2013 et se terminant le 30 juin 2013 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président et chef de la direction et un administrateur de la Société, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Société d'un montant de 205 130 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2013.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Société d'un montant de 30 000 \$ et une somme de 25 000 \$ a été versée à titre d'avance de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar Jr., un administrateur de la Société, est le seul actionnaire.

Au cours de la période, certains administrateurs ont effectué des prêts totalisant 375 000 \$ à la Société. Ces prêts portent intérêt au taux de 10 % par année et sont remboursables sur demande. Des intérêts de 12 123 \$ ont été imputés aux charges d'intérêts. Une somme de 110 000 \$ a été remboursée. Au 30 juin 2013, la somme de 265 000 \$ était due aux termes de ces prêts.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 174 385 206 étaient émises et en cours au 12 août 2013. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 5 333 334 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,28 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.